


Utiliser le site des impôts

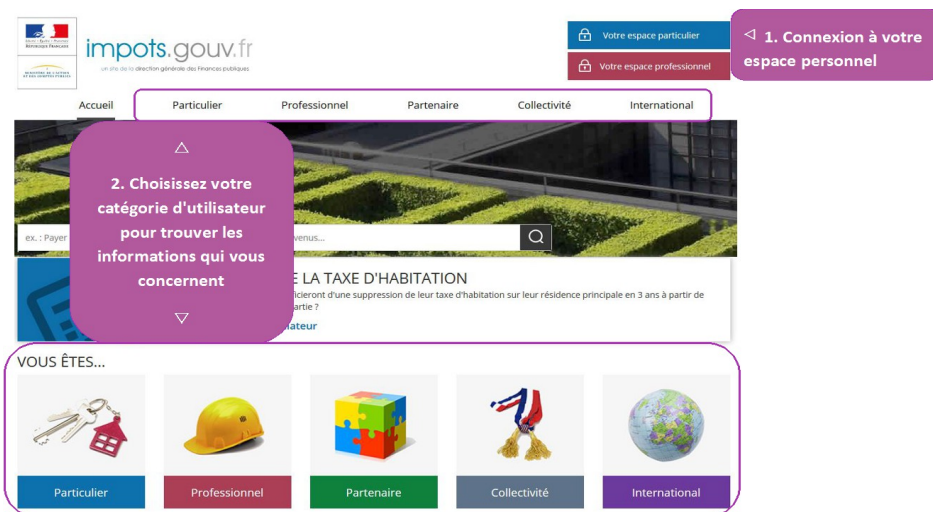
Voir le site : <https://cours-informatique-gratuit.fr/tutoriels/utiliser-site-impots/>

	<h2>impots.gouv.fr</h2> <p>un site de la Direction générale des Finances publiques</p>	<p>Le service des impôts dispose d'une plateforme web permettant de faire ses déclarations et paiements en ligne. Découvrez ici ses principaux accès et son interface de consultation</p>
---	--	---

Attention

Vos informations fiscales étant strictement personnelles, seuls trois types de professionnels sont aptes à vous conseiller :

- Les experts-comptables : Une semaine par an, un numéro vert vous permet d'accéder gratuitement aux conseils d'un expert-comptable. (Plus d'informations sur <https://www.allo-impot.fr/>)
- Le service des impôts : Durant toute la campagne fiscale, les agents des impôts répondent à vos questions et vous aident dans vos démarches.
- Les avocats fiscalistes : Des consultations gratuites sont organisées dans certains tribunaux et mairies afin de vous porter conseil et aide.



The screenshot shows the homepage of impots.gouv.fr. At the top right, there are two buttons: "Votre espace particulier" and "Votre espace professionnel". A purple callout box with a left-pointing arrow contains the text: "1. Connexion à votre espace personnel". Below the navigation menu (Accueil, Particulier, Professionnel, Partenaire, Collectivité, International), a purple callout box with up and down arrows contains the text: "2. Choisissez votre catégorie d'utilisateur pour trouver les informations qui vous concernent". At the bottom, a section titled "VOUS ÊTES..." displays five categories with icons: Particulier (house and keys), Professionnel (hard hat), Partenaire (puzzle pieces), Collectivité (broom), and International (globe).

Accéder à son compte

En cliquant sur **Votre espace particulier** vous serez redirigé vers une page de connexion. Pour votre première consultation, vous devrez créer votre espace particulier

Création de mon espace particulier

Numéro fiscal ^(?)

Numéro d'accès en ligne ^(?)

Revenu fiscal de référence ^(?)

◀ 1. Les points d'interrogation vous donnent des informations complémentaires. N'hésitez pas à les consulter en cas de doute

Conseil

Vous devez disposer de votre dernière déclaration ainsi que votre dernier avis d'impôts afin de créer votre espace. Sur ceux-ci sont indiqués votre numéro fiscal à 13 chiffres, votre numéro d'accès en ligne (aussi appelé numéro de télédéclarant) à 7 chiffres ainsi que votre revenu fiscal de référence sur lequel se base votre imposition

Votre déclaration papier :

— Vos références —

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal :
△ 1. Numéro à 13 chiffres

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration
◀ 2. Votre numéro de télédéclarant se trouve sur votre déclaration. Si vous ne le trouvez pas, demandez à votre centre des impôts

Revenu fiscal de référence :
△ 3. Représente le montant de votre base déclarative


Référence de l'avis :



Adresse d'imposition au 01/01/2017 :

Numéro FIP :
Numéro de rôle :
Date d'établissement :

Cette étape est la plus laborieuse car elle nécessite que vous disposiez de tous les numéros demandés. N'hésitez pas à solliciter les agents de votre centre des impôts. Ils ont toutes les informations nécessaires à la création de votre espace et peuvent vous accompagner dans vos premières connexions.


Une fois vos informations enregistrées, un code à usage unique vous sera envoyé par voie postale. Il vous servira de premier mot de passe.


Connexion à mon espace particulier 

Numéro fiscal   2. Le même que pour votre création de compte

Mot de passe

Connexion

 3. Lors de votre première connexion, indiquez ici votre code à usage unique. Vous serez redirigé pour créer un nouveau mot de passe

 1. Ce bouton explique en détails les étapes de création et de connexion à votre compte. N'hésitez pas à cliquer dessus

Appuyez sur **Connexion** et accédez à votre espace personnel

Logo République Française | **impots.gouv.fr** | un site de la Direction générale des Finances publiques

Ici est indiqué votre nom
Numéro fiscal : Ici votre numéro fiscal
Dernière connexion le 2 janvier 2018 à 17:16:34
Déconnexion 

1. C'est ici que vous devez faire votre déclaration lors de la période ouverte

2. Veillez à mettre à jour vos informations

3. Organisez vos paiements et échéances

4. Ici se trouvent tous vos documents : avis, déclaration, accusé de réception, taxes foncières et d'habitation, etc.

- Gérer mon profil**
 - Modifier mon adresse électronique, mon mot de passe, mes numéros de téléphone ou mes options
 - Signaler un changement d'adresse
 - Signaler un changement de situation familiale
- Déclarer**
 - Mes revenus
- Payer**
 - Payer en ligne mes impôts
 - Adhérer au prélèvement (à l'échéance ou mensualisation)
 - Modifier mes prélèvements, moduler mes mensualités
- Consulter**
 - [+] Les dates de mise à jour
 - Ma situation fiscale personnelle (mes déclarations, avis, paiements...)
- Données publiques**
 - Rechercher des transactions immobilières pour m'aider à estimer mon bien
 - Accéder aux statistiques
- Nous contacter**
 - Questions fréquentes
 - Ma messagerie sécurisée (pour toutes mes demandes et démarches)
 - Rechercher les coordonnées d'un service

La télédéclaration a le grand avantage de vous permettre de modifier vous-même vos informations personnelles. Vous pouvez commencer à remplir votre déclaration, prendre le temps nécessaire à l'élaboration de votre dossier fiscal puis y revenir plus tard et le valider lorsque vous vous sentez prêt. Bien que peu ergonomique, le site pullule de points d'informations pouvant vous guider dans votre démarche. Cependant, afin d'éviter les erreurs, n'hésitez jamais à faire appel aux professionnels précédemment cités.

Important :
Ne pas oublier de se **déconnecter** une fois terminé !!
(en haut à droite : **Déconnexion** )